

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 9-478-1936 promulguant dans la colonie le décret du 13 août 1936 portant publication et mise en application provisoire, à dater du 15 août, d'un accord pour la liquidation des créances commerciales arriérées, conclu le 11 août entre la France et l'Italie.

n° 9-478-1936

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 septembre 1936

Numéro JO
n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro
30 septembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 13 août 1936 portant publication et mise en application provisoire, à dater du 15 août, d'un accord pour la liquidation des créances commerciales arriérées, conclu le 11 août entre la France et l'Italie.

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1413 du 18 août 1936;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, le décret du 13 août 1936 susvisé, portant publication et mise en application provisoire, à dater du 15 août, d'un accord pour la liquidation des créances commerciales arriérées, conclu le 11 août entre la France et l'Italie.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.